

Monsieur le président, chers collègues,
Monsieur le maire,
Chers conseillers communaux,

Le 26 octobre dernier, le Gouvernement jurassien a transmis au Parlement un projet de révision de la fiche 5.06 du plan directeur cantonal relative à l'énergie éolienne.

Au total, trois nouveaux parcs éoliens pourraient être autorisés sur le territoire jurassien. Le secteur du plain fayen fait partie des cinq sites potentiels inscrits dans ce plan.

Les informations communiquées m'amènent à vous poser les questions suivantes :

- La commune dispose-t-elle d'informations supplémentaires concernant :
 - o Le périmètre du secteur?
 - o Jusqu'à combien de turbines pourrait englober ce projet?
- Si le site devait être retenu, quelle sera la suite de la procédure ?
- D'autres sites sur les crêtes du Val Terbi ont-ils été évalués ? Exemple le Grand-Mont.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse
Eric Schaller